

09 mar 2018 -15:05

Appartient à [Conseil des ministres du 9 mars 2018](#)

Soutien à la création d'emplois dans le domaine de la recherche fondamentale

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à répartir pour 2018 le montant destiné à la recherche fondamentale, conformément à la loi-programme du 27 décembre 2006.

Chaque année, l'Office national de la sécurité sociale (ONSS) répartit le montant prévu dans la loi-programme, pour les fonds qui sont actifs dans le domaine de la recherche fondamentale. Ces moyens doivent être affectés à la création de mandats supplémentaires de doctorants ou post-doctorants dans le domaine de la recherche scientifique.

Pour 2018, la répartition est la suivante :

- Fonds voor wetenschappelijk onderzoek-Vlaanderen (FWO) : 18.947.039 euros
- Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) : 18.100.831 euros

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 189 de la loi-programme (I) du 27 décembre 2006 pour l'année 2018

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>